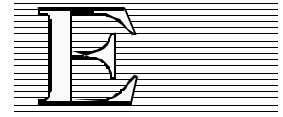




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/26/9
1^{er} mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique/Quarantième
session de la Commission

Vingt-sixième réunion du Comité d'experts

Addis-Abeba
29 mars – 1^{er} avril 2007

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD):
Voie à suivre

A. Introduction

1. A la suite du lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en juillet 2001 par les dirigeants africains, l'Assemblée générale des Nations Unies en a fait la schéma directeur de l'action que la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, mènerait pour appuyer le programme de développement de l'Afrique. En novembre 2002, l'Assemblée générale a donné des orientations sur le type d'appui que la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies, devrait apporter au NEPAD. En décembre 2003, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies de redoubler d'efforts pour élaborer et mettre en œuvre des programmes communs d'appui au NEPAD. La nécessité de renforcer l'appui apporté au NEPAD a été réaffirmée par l'Assemblée générale, qui, dans une résolution adoptée en novembre 2006, a demandé au système des Nations Unies d'améliorer la cohérence de ses activités de coopération avec les pays africains.¹

2. L'adoption du NEPAD comme pacte de développement pour les pays africains, a donc conduit à la mise en place d'une structure globale aux niveaux mondial, régional et national pour appuyer l'initiative et assurer le maximum de résultats. Cependant, cinq ans après son lancement, le NEPAD est encore confronté à de graves difficultés qui empêchent les pays africains d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

3. C'est dans ce contexte que l'on trouvera, dans le présent rapport succinct, des informations actualisées sur la structure mondiale et régionale destinée à appuyer la mise en œuvre du NEPAD. Les principaux défis à relever y sont soulignés, tandis qu'y sont formulées des propositions que les ministres devront examiner puis entériner pour permettre aux pays africains d'assurer la mise en œuvre effective du NEPAD. Dans le cadre de la réforme des Nations Unies en cours, qui vise une plus grande efficacité en matière de partenariat, de cohérence, d'harmonisation et de coordination, le rapport propose de renforcer le rôle de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans la coordination régionale et de créer un mécanisme de consultation sous-régionale qui viendra compléter le Mécanisme de consultation régionale de l'ONU (MCR).

B. Appui international au NEPAD

4. La communauté internationale a renforcé son appui au NEPAD au fil des années, comme le montre le quatrième rapport du Secrétaire général (2006)². Les partenaires de développement de l'Afrique ont pris plusieurs engagements, en particulier au cours des sommets du G-8. Ces initiatives, qui visent à apporter un appui direct ou indirect au Programme du NEPAD, comprennent les engagements pris dans le cadre des différents sommets et conférences, dont l'objectif était de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique.

5. Pour ce qui est du respect de ces engagements, nous avons constaté que l'aide publique au développement (APD) et les investissements étrangers directs (IED) avaient augmenté, et que de nouvelles initiatives avaient été prises en ce qui concerne l'allègement de la dette et la coopération Sud-Sud. Ainsi, les pays et les organisations ont mené des actions visant à mettre en œuvre les projets du NEPAD dans les domaines de l'infrastructure, des technologies de

¹ Résolution sur «*le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international*» 14 novembre 2006 (A/61/L.23).

² Rapport du Secrétaire Général (2006) «*Le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: quatrième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international* » présenté lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/61/212).

l'information et de la communication (TIC), de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture, de la science et de la technologie, de l'égalité des sexes, de l'implication de la société civile et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

6. Même si des progrès remarquables ont été enregistrés dans ces domaines, il reste encore d'énormes défis à relever. Le peu de progrès dans le Cycle du développement de Doha constitue encore un problème, de même, le service de la dette bilatérale et privée, qui n'a pas été pris en compte dans l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, pose de graves problèmes aux pays africains à faible revenu. Le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport sur le NEPAD présenté à l'Assemblée générale en 2006, souligne que l'appui de la communauté internationale à l'Afrique n'a pas encore atteint un rythme assez élevé pour être irréversible et qu'il conviendrait donc de prendre des mesures stratégiques et de mener des actions concrètes pour donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du NEPAD.

7. Dans ce contexte, les gouvernements africains et la communauté internationale devraient intensifier leurs efforts pour mobiliser, auprès de sources nationales et étrangères, tant publiques que privées, des ressources nouvelles et supplémentaires pour financer le développement et favoriser la mise en œuvre du NEPAD. En outre, les partenaires de développement doivent impérativement continuer à adapter leur appui financier et technique aux priorités du NEPAD et à faciliter l'investissement privé.

C. Appui à l'échelle du système des Nations Unies

8. En application de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'utiliser le NEPAD comme cadre d'exécution du programme de développement de l'Afrique, le système des Nations Unies a créé des mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux par lesquels il apporte son appui au NEPAD. À cet égard, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a pour rôle d'assurer la promotion générale du NEPAD et de faire rapport aux organes intergouvernementaux sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Le Département de l'information, quant à lui, est chargé de la diffusion des informations et des activités de sensibilisation. Au niveau régional, la CEA assure la coordination des activités des organismes de l'ONU opérant en Afrique, par le biais du Mécanisme de consultation régionale (MCR).

9. Le MCR a adopté les priorités définies dans le NEPAD, comme points de référence pour les activités des organismes de l'ONU présents dans la région. Au niveau national, l'appui de l'ONU à la mise en œuvre du NEPAD passe par des mécanismes existants comme le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP).

10. Depuis 2002, le MCR a mis en place sept groupes thématiques chargés d'étudier les domaines prioritaires du NEPAD. En 2007, il a créé deux autres groupes afin de couvrir l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans la région. Il s'agit des groupes ci-après:

- Le Groupe de l'infrastructure, placé sous l'égide de la CEA;
- Le Groupe de la gouvernance, placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

- Le Groupe de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural, placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- Le Groupe de l'environnement, de la population et de l'urbanisation placé sous l'égide d'ONU-Habitat;
- Le Groupe de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi et du VIH/sida, placé sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- Le Groupe de la science et de la technologie, placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- Le Groupe de la promotion et de la communication, placé sous l'égide du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique;
- Le Groupe de la paix et la sécurité, placé sous l'égide du Département des affaires politiques;
- Le Groupe de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

11. Les responsables de ces groupes ont mené de nombreuses activités d'appui au NEPAD depuis le lancement de cette initiative. Malgré les réalisations de ces groupes, leur efficacité, à l'instar de celle du MCR tout entier, reste irrégulière. Aussi a-t-on procédé à plusieurs évaluations de l'efficacité de l'appui du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs prioritaires du NEPAD³. Ces évaluations ont mis en évidence la nécessité d'agir dans quatre grands domaines: renforcer la coordination régionale et les groupes thématiques; promouvoir la coordination et l'intégration des activités de l'ONU au niveau sous-régional; donner une nouvelle impulsion au partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales; mesurer l'efficacité des interventions de l'ONU dans la coordination de l'appui au NEPAD.

12. Agissant dans le cadre de son mandat qui est de faciliter et de coordonner l'appui des Nations Unies au NEPAD et soucieuse de relever les défis cités plus haut, la CEA a convoqué la 7^{ème} réunion du MCR les 14 et 15 novembre 2006 à Addis-Abeba. Cette réunion a permis de faire avancer le programme et de coordonner les activités d'appui des Nations Unies au NEPAD, les discussions, évaluations et recommandations cédant le pas à des actions concrètes. Elle a également permis l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les organismes de l'ONU et les organisations continentales africaines comme la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et les communautés

³ Deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; Rapport du Corps commun d'inspection «Further Measures to Strengthen United Nations System Support to the New Partnership for Africa's Development» (2005); et Rapport de la CEA «Assessment of UN System Support to NEPAD: Rethinking the Collective Approach » (2004).

économiques régionales (CER). La 7^{ème} réunion du MCR a débouché sur l'adoption d'une série de recommandations et de modalités de mise en œuvre axées sur cinq grands thèmes⁴:

- Renforcer la coordination et relancer les groupes thématiques;
- Promouvoir la coordination sous-régionale;
- Améliorer la coordination entre l'ONU et les organisations africaines;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions et résultats;
- Mobiliser les ressources et renforcer les capacités.

1. Renforcer la coordination et relancer les groupes thématiques

13. Les participants à la 7^{ème} réunion du MCR, ont recommandé que la CEA ne soit plus l'instance qui convoque les réunions du Mécanisme, mais qu'elle se transforme en un organe de coordination stratégique de l'appui de l'ONU aux secrétariats de l'UA et du NEPAD. À cet égard, ils ont proposé que la CEA fasse fonction de secrétariat chargé de coordonner les activités des neuf groupes. Ils ont aussi recommandé que le MCR se réunisse au moins une fois l'an et que chaque groupe thématique tienne au moins deux réunions conjointes avec l'UA par an, avec dans les deux cas la participation de la Commission de l'Union africaine. En outre, le rôle de l'UA ne devrait pas se limiter à la lecture des allocutions d'ouverture; l'Union devrait également participer plus activement au niveau technique.

2. Renforcer la coordination et l'intégration sous-régionales

14. Les participants ont souligné le défi de taille posé par la multiplicité d'organisations sous-régionales et par l'absence de mécanismes de coordination semblables au MRC. Ils sont convenus que les bureaux sous-régionaux de la CEA devraient rassembler d'autres organismes de l'ONU au niveau sous-régional pour appuyer effectivement la mise en œuvre du NEPAD. Ils ont en outre recommandé que les activités de l'ONU au niveau sous-régional soient avant tout axées sur le renforcement des capacités, notamment la mise en valeur des ressources humaines, le développement organisationnel et la mise en place du cadre institutionnel et juridique des CER et des organisations intergouvernementales, en vue de renforcer leur capacité de s'approprier et de gérer la mise en œuvre des priorités du NEPAD.

15. Par ailleurs, il faudrait instituer un mécanisme approprié de coordination sous-régionale de l'appui de l'ONU au NEPAD et charger la CEA, en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UA et le secrétariat du NEPAD, de coordonner les discussions sur les besoins des CER, afin que l'appui de l'ONU au NEPAD soit harmonisé et mieux ciblé au niveau sous-régional. Il a également été décidé d'inviter les CER à participer aux réunions de consultation régionales.

⁴ Le rapport de la 7^{ème} réunion du MCR passe en revue l'ensemble des recommandations faites au cours de la réunion.

3. *Renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU, l'UA, le NEPAD, la BAD et les CER*

16. Les participants ont recommandé le renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU, l'UA, le secrétariat du NEPAD, la BAD et les CER. À cet égard, ils ont estimé que les résultats attendus du soutien au NEPAD ne pourraient être obtenus qu'avec la mise en œuvre effective des programmes du NEPAD, l'établissement d'un fort consensus régional autour de ces programmes, ainsi qu'une définition claire des responsabilités dévolues à l'UA et au secrétariat du NEPAD dans la formulation et la mise en œuvre de ces programmes.

17. Il a été recommandé que les institutions et organismes des Nations Unies, par le biais du Secrétaire général des Nations Unies ou du Secrétaire exécutif de la CEA, poursuivent des consultations régulières avec l'UA, afin de renforcer la coordination et la collaboration entre cette dernière et le système des Nations Unies. Il a également été convenu que la BAD, en tant qu'acteur clef du développement en Afrique, serait davantage associée au MCR.

4. *Suivi et évaluation des actions et des résultats*

18. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, les participants ont recommandé que la CEA, par le biais de son groupe d'appui au NEPAD, assure le suivi des procédures, des résultats et des ressources. Ce groupe devrait créer une base de données tant quantitatives que qualitatives sur les procédures et les activités, les résultats et les ressources liés à l'appui que les institutions des Nations Unies apportent aux actions prioritaires du NEPAD, à la vision et au cadre stratégique de l'UA. Chaque groupe thématique devrait élaborer un cadre de suivi basé sur son programme de travail pour une période donnée, les priorités et les liens avec les objectifs du NEPAD, la vision et le cadre stratégique de l'UA.

19. L'établissement de rapports étant un important indicateur du suivi de l'efficacité du système des modules thématiques ainsi que du mécanisme des consultations régionales, les participants ont décidé qu'à l'échelon des groupes thématiques les rapports d'activité devraient, dans la mesure du possible, être communiqués aux autres institutions, au secrétariat du NEPAD et à la Commission de l'UA. Les rapports établis devraient également être présentés aux chefs d'État et de gouvernement. À cet égard, les rapports sur le soutien des Nations Unies aux actions prioritaires du NEPAD, à la vision et à la mission de l'UA devraient être présentés, par le Secrétaire exécutif de la CEA, aux chefs d'État et de gouvernement, pendant leurs sommets annuels, et communiqués aux ministres au cours des réunions pertinentes.

5. *Mobilisation des ressources et renforcement des capacités*

20. Les participants ont recommandé que la question relative à la mobilisation des ressources soit examinée à trois niveaux, à savoir le MCR, le groupe thématique et le sous-groupe thématique. S'agissant du renforcement des capacités, chaque institution et chaque organisme devraient mettre en place un minimum de capacités institutionnelles à tous les niveaux, depuis le MCR jusqu'aux groupes thématiques. Les participants ont également recommandé l'affectation à cette tâche d'au moins un membre du personnel connu pour son dynamisme. Ils ont aussi demandé à l'UA, à la CEA et à la BAD de contribuer à l'harmonisation, à la coordination, au plaidoyer et à l'information, dans le cadre du secrétariat commun. À cet égard, l'UA devrait définir la vision, les politiques, les priorités et les programmes de l'Afrique, la CEA devrait organiser le système des Nations Unies en vue du

soutien technique et consultatif à apporter à l'UA et au NEPAD, tandis que la BAD devrait s'occuper de la mobilisation des ressources.

D. Appui de la CEA au NEPAD

21. Depuis 2002, divers documents et résolutions ont réaffirmé la mission de la CEA qui consiste à coordonner les institutions et organismes des Nations Unies apportant un appui au NEPAD en Afrique⁵. La CEA ne s'est donc pas limitée à son rôle de premier plan dans la conceptualisation du NEPAD, la promotion de la coopération au sein du système des Nations Unies en appui au NEPAD et la coopération entre l'ONU et les organisations continentales africaines. Elle a apporté un appui fort et concret à la mise en oeuvre du NEPAD. Elle a également soutenu, aux niveaux sous-régional et national, les organes d'exécution du NEPAD, son secrétariat et les CER. En plus de promouvoir le NEPAD aux niveaux régional et sous-régional, elle lui a fourni un appui technique dans des domaines spécifiques, a réalisé des études et organisé des réunions et des séminaires dans le but de faciliter sa mise en oeuvre.

22. Pour mieux coordonner et concrétiser son appui au NEPAD, la CEA a créé un groupe d'appui au NEPAD au sein de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale. Ce groupe a commandité une évaluation du système des modules thématiques, afin d'en renforcer l'efficacité et l'impact pour ce qui est de l'appui apporté à l'UA et au NEPAD. Il a aussi collaboré avec le secrétariat du NEPAD à l'organisation de deux ateliers sur le renforcement des capacités, en vue de la mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités destinée à l'exécution des programmes prioritaires du NEPAD.

23. Outre le fait d'organiser les réunions du MCR, la CEA a fortement soutenu l'exécution des programmes du NEPAD dans les domaines, notamment, du Plan d'action à court terme pour les infrastructures, des politiques liées aux TIC, de l'eau, des négociations commerciales, du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et de l'égalité des sexes. Elle a fourni un appui de poids au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, grâce à un soutien technique au secrétariat du Mécanisme, à un appui aux pays, à des missions d'étude et à la mise au point définitive de rapports. La CEA a également fortement soutenu le secrétariat du NEPAD sur la base d'un mémorandum d'accord signé par les deux organisations. Les efforts concertés déployés pour rendre opérationnel *l'Examen mutuel de l'efficacité du développement* prouvent également que la CEA a sensiblement contribué à l'appui au NEPAD.

E. La voie à suivre

24. La présente étude montre certains des problèmes importants qui se posent au niveau des interventions de l'ensemble du système des Nations Unies, en ce qui concerne l'appui à la mise en oeuvre du NEPAD, et avance un certain nombre de propositions et d'initiatives destinées à mieux les résoudre. Compte tenu des nouvelles orientations stratégiques issues du processus de repositionnement engagé en 2006, la CEA est déterminée à fournir un soutien concret et efficace aux pays africains dans la mise en oeuvre du NEPAD.

⁵ Par exemple dans le deuxième rapport du Groupe consultatif du Secrétaire général sur *«Appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique»* (2006) et le rapport du Corps commun d'inspection; ECA's *«Assessment of UN System support to NEPAD: Rethinking the Collective Approach»* (Évaluation du système d'appui des Nations Unies au NEPAD: repenser la méthode collective)

Questions à examiner:

- Appuyer le processus d'élargissement du mécanisme de consultations régionales afin d'y inclure l'UA et les CER, et mettre en place un mécanisme sous-régional en vue de la coordination du soutien de l'ensemble du système des Nations Unies au NEPAD sur le continent. Ce mécanisme sous-régional devrait être basé dans les bureaux sous-régionaux de la CEA et axé sur les besoins des CER ;
- Appuyer les conclusions de la septième réunion du Mécanisme de consultations régionales, en particulier le rôle de la CEA, en tant que coordonnateur stratégique du soutien des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD;
- Les priorités du NEPAD ont été intégrées à des degrés divers dans les plans nationaux de développement. Les pays africains devraient mettre davantage l'accent sur ces priorités dans leurs plans ou stratégies de développement, récents ou actualisés.